

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 07/11/2022**OBJET : Avenant n°1 au MAPA de travaux – Création d'un skate-park**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 28/10/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée au point n°8), Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Marie-Claire PAQUET à Liliane BLAISE

Excusé

Marie-Hélène BERNARD, Emmanuelle SCHARFF

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Roseline MHARI-AGGOURAME expose que l'avenant n°1 porte sur la durée du marché jusqu'à la réalisation des travaux (fin décembre) et la modification des options suite à une visite sur site et les contraintes techniques non identifiées au moment de la rédaction du marché.

**Montant initial du marché**

- Montant HT : 90 220.37€
- Montant TTC : 108 264.64€

**Options retenues**

- Portillon piétons : 7930 € HT
- Treillis soudé : 2275 € HT
- Banquettes en bois ou béton : 4650 € HT soit un total de 14855 € HT

Soit un marché de :

- Taux de la TVA : .....20 %.....
- Montant HT : 105 075.37 €
- Montant TTC : 126 090.44 €

**Options modifiés suite à une visite technique**

- Banquettes en béton : 2 200 €
- Grillage rigide occultant : 6127.71€ HT
- Modules teintés dans la masse : 3 657.50 € HT
- Gazon synthétique : 16350 € HT soit un total de 28 315.21 € HT

**Annulation des options précédemment retenues pour 14 855 € HT**

**Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : ...20%...
- Montant HT : 13 460.21 €
- Montant TTC : 16 152.25 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 12%

**Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 118 535.58 €
- Montant TTC : 142 242.69 €

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,

Dont acte

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
